

loi prescrit aussi la stabilisation des prix des denrées qui n'y sont pas obligatoirement assujéties à des niveaux fixés par le gouverneur en conseil.

Les prix effectifs fixés pour les denrées obligatoirement assujéties à la loi ont été environ 100 p. 100 de la moyenne de la décennie antérieure pour le beurre et le fromage, 85 p. 100 pour les œufs, 84 p. 100 pour les porcs, et 80 p. 100 pour les bestiaux, les moutons et le blé, l'avoine et l'orge en dehors de la région relevant de la Commission canadienne du blé. Puis d'autres denrées à l'égard desquelles la stabilisation n'est pas obligatoire ont été également assujéties à la loi à des prix atteignant jusqu'à 90 p. 100 de la moyenne décennale dans le cas du soya, de 93 p. 100 dans celui des betteraves sucrières et de 110 p. 100 dans celui de la laine.

Les mesures prises en vertu de cette loi ont réussi à prévenir une importante baisse des prix de plusieurs denrées. Pour ce qui est d'autres denrées, elles ont assuré aux cultivateurs des prix qui leur ont permis d'organiser leur activité avec une grande confiance.

"Vous n'avez rien fait", a-t-il dit. "Vous n'avez pris aucune mesure pendant un an, afin d'accomplir les promesses". Mais l'honorable député se rappellera qu'aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles on tient compte du coût de production, de manière à assurer autant que possible au cultivateur ce degré de sécurité et de manière que le coût de production ait un rapport équitable avec le prix de vente.

Même si les cultivateurs des provinces des Prairies ont appuyé la mesure, lorsqu'elle a été présentée pour la première fois par l'honorable député et par ses collègues, on a toujours dit qu'elle n'était pas suffisante ou qu'elle laissait à désirer. L'honorable député est très compétent, mais il est enclin à la malveillance. Quoi qu'on fasse, il se montre toujours pointilleux et se croit obligé de nous adresser des critiques mesquines. Il n'était pas comme cela autrefois, et si je me permets de le lui faire remarquer, c'est que depuis des années je l'écoute avec intérêt et admiration. L'honorable député se laisse aller à un comportement dangereux chez un homme si jeune, la manie de chicaner perpétuellement sur des vétilles, de ne jamais vouloir admettre qu'une mesure est bonne ou qu'elle représente un progrès.

Pour résoudre les problèmes régionaux de nos cultivateurs de l'Ouest, nous avons fourni à quelque 50,000 cultivateurs des avances en espèces sans intérêt sur les céréales emmagasinées sur leurs fermes pour une somme de 34.5 millions de dollars. J'ai déjà parlé du projet de barrage d'irrigation sur le bras

sud de la Saskatchewan, qui aidera beaucoup l'agriculture. Je puis aussi mentionner les mesures que nous avons prises pour prévenir le dumping de produits agricoles au Canada, en vue de conserver à nos cultivateurs les débouchés qui leur reviennent de droit, et de les protéger contre une concurrence provenant de prix qui n'ont aucun rapport avec les frais de production. Voilà certaines des choses que nous avons faites. Telles sont les voies que nous nous sommes tracées. Notre objectif demeure le même: porter le niveau de l'agriculture et d'autres secteurs de notre économie au niveau de la situation générale dans notre pays et dans le monde.

Aujourd'hui, l'honorable député a admis à contre-cœur, du moins je le pense, à en juger par son attitude et le ton de son discours, que l'an dernier, grâce à la vigoureuse politique d'exportations du ministère du Commerce, nos exportations de blé ont monté à 317 millions de boisseaux,—c'est le chiffre le plus élevé en cinq ans,—au moment où d'autres pays exportateurs voyaient leurs ventes décroître de façon importante.

Voilà certains de nos accomplissements en 15 mois ou un peu plus, alors que nous avons dû, pendant ce temps, nous éloigner de nos postes à cause de la campagne électorale. Voilà quelques-unes de nos réalisations. J'ai exposé les plans pour l'avenir et la voie qui serait à suivre aux élections au fur et à mesure que nous avançons et, entre-temps, nous avons veillé à aider, notamment, les petits cultivateurs au moyen des versements prévus dans les crédits dont nous sommes maintenant saisis.

J'ai aussi écouté avec intérêt le chef de l'opposition. Il a parlé des problèmes agricoles, et, en particulier, de l'engrenage prix-coût de production. Autant que je me rappelle, il n'a jamais, lorsqu'il était placé pour faire quelque chose en faveur des cultivateurs de l'Ouest ou des cultivateurs canadiens en général, fait preuve d'un enthousiasme comparable à celui qu'il a affiché aujourd'hui. Nous parlons de promesses. En voici quelques-unes. Ce sont les promesses agricoles faites par l'honorable député d'un bout à l'autre du pays, il s'agit de choses qui auraient pu être réalisées durant les années où le gouvernement dont il faisait partie était au pouvoir. Durant ces années, nous avons réclamé des réalisations. Aujourd'hui, lorsque des mesures sont prises, ou un programme appliqué, en vue de rétablir l'agriculture dans un état dont elle ne jouissait pas depuis quelques années, l'honorable député cite très souvent des extraits d'un certain journal ou le témoignage du groupe de conseillers qui l'ont si mal servi par leurs conseils il y a quelques mois. L'attitude qu'affiche mon